

En outre, nous recommandons ce qui suit :

1. L'Afrique devrait regrouper certains centres de recherche agronomique existants et mobiliser les meilleurs talents disponibles pour ces centres dans une entreprise de recherche collective coordonnée, pour une "révolution verte" sur le continent.
2. Il faudra également lever toutes restrictions d'ordre non sanitaire à la commercialisation des produits agricoles intérieurs.
3. Il y a lieu d'envisager l'élimination de tous les droits sur certains produits alimentaires prioritaires pour le commerce intra-africain conformément à des règles d'origine appropriées.
4. Il faudra aussi décourager l'importation de pays non africains de denrées disponibles en Afrique.
5. On devra lancer une bourse africaine des produits agricoles en mettant l'accent sur les produits vivriers. L'ensemble de ces mesures visera à porter le taux d'accroissement de la production agricole à un objectif de 4% par an au moins.
6. Les gouvernements devraient établir une politique de l'alimentation et de la nutrition afin que les éléments alimentation et nutrition deviennent des objectifs explicites des projets de développement agricole et rural.
7. Il faudra adopter le concept de panier de produits alimentaires en se fondant sur les produits vivriers traditionnels des collectivités locales, pour établir des régimes alimentaires équilibrés.
8. Il convient de créer des systèmes de production, de transformation, de distribution et de commercialisation des produits vivriers traditionnels.

9. Il faudra procéder à des réformes agraires (là où il n'en existe pas) pour ouvrir aux personnes ordinaires, en particulier aux paysans qui cultivent la terre dans les zones rurales par opposition aux spéculateurs fonciers, l'accès à la terre.
10. Il faudra mobiliser les femmes, surtout en milieu rural, et veiller à ce qu'au moins un tiers de l'assistance technique publique aux petits exploitants soit consacré aux femmes. La mobilisation devra aussi prendre en considération le rôle des ONG qui, en collaboration avec les petits exploitants agricoles, pourraient concevoir et réaliser des programmes d'alphabétisation axés sur la production.
11. Il faudra encourager l'investissement privé dans le domaine de l'agriculture. Cela devrait viser à offrir des possibilités intéressantes d'accroître la production agricole locale de façon à satisfaire la consommation locale ainsi que le besoin d'exporter.
12. L'agriculture devra être mécanisée à des fins d'exportation mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'activité agricole rurale.

Pour atteindre nos objectifs dans le domaine agricole, enrayer la dégradation de l'environnement et assurer l'accroissement de la production en vue d'un développement durable de l'Afrique, les gouvernements devraient élaborer des politiques judicieuses en matière de planification et de mise en valeur des ressources en eau.

Mise en valeur de l'énergie

A côté de l'agriculture et de l'autosuffisance alimentaire, l'application par l'Afrique de politiques relatives à l'autosuffisance énergétique est essentielle étant donné que, à certains égards, la crise économique en Afrique est imputable aux pénuries d'énergie et aux coûts élevés de l'énergie. Les efforts collectifs à l'échelle continentale, dans le cadre de la CSSDCA, doivent être centrés sur la mise en commun des talents et des ressources matérielles pour la recherche sur les sources d'énergie de remplacement, en particulier l'énergie solaire. La

priorité dans le domaine des sources d'énergie de remplacement doit tendre à combler la pénurie aiguë de bois de chauffage pour environ 55 millions de personnes, l'objectif étant de freiner l'aggravation des problèmes d'environnement. Au nombre des mesures efficaces à prendre pour faire face à ce problème figure l'électrification des zones rurales. Les principaux domaines propres à impulser la transformation socio-économique de l'Afrique continueront d'être l'hydro-électricité et les hydrocarbures. Au titre de la CSSDCA, des initiatives de développement communes devraient être entreprises pour couvrir a) la coordination inter-Etats et l'exécution par les Etats concernés de projets d'hydro-électricité compte tenu des retombées de ces derniers dans d'autres secteurs, et b) l'expansion des opérations concernant les hydrocarbures grâce à la copropriété, en gardant à l'esprit le fait que les grands projets de mise en valeur dans d'autres régions en développement ont essentiellement été le fait d'efforts soutenus par l'Etat. L'Afrique doit encourager la recherche à l'échelle internationale sur l'énergie solaire et y participer.

Développement industriel

Le processus de la CSSDCA doit arrêter d'urgence la "désindustrialisation" en cours en Afrique, en particulier par suite de l'exécution de programmes d'ajustement structurel classiques. Les industries de biens intermédiaires et de biens d'équipement devraient être encouragées au moyen de projets multinationaux, et il convient de promouvoir vigoureusement la petite et la moyenne entreprise industrielle en lui fournissant les crédits et l'appui technique nécessaire. Il faudra mettre fin à l'actuelle dépendance excessive des industries africaines vis-à-vis des importations par une réorientation de la stratégie industrielle vers les opérations manufacturières utilisatrices de ressources locales, l'objectif étant d'accroître la valeur ajoutée industrielle en Afrique. Il y a lieu également de réorienter les industries africaines vers la transformation des matières premières actuellement exportées et vers les activités manufacturières en vue de répondre aux besoins fondamentaux des populations en produits alimentaires, en médicaments, en matériels éducatifs, en logements, en moyens de transport et en produits chimiques utilisés pour traiter l'eau. Il convient de promouvoir l'industrie minière par le biais de la coopération sous-régionale et régionale. Toutes ces mesures nécessitent la mise en commun des capitaux, des

Population et environnement

Compte tenu des liens entre la croissance démographique et l'environnement, un ensemble de mesures devrait simultanément concerner et traiter les problèmes environnementaux : adoption éventuelle d'une loi harmonisée sur un âge minimum au mariage de 18 ans pour les filles et de 21 ans pour les garçons; fixation d'un plafond au nombre d'enfants par mère; adoption d'une loi prévoyant le droit des femmes à la propriété et de plans nationaux à long terme pour un soutien en faveur des personnes âgées.

Un second train de mesures devrait fixer des objectifs pour le reboisement, la diversification des sources d'énergie et la réglementation de l'ensemble des activités d'exploitation forestière en Afrique; instituer des mesures pour l'élimination saine des déchets et le non-rejet des déchets toxiques en provenance de l'extérieur du continent; déterminer un modèle de développement qui tienne compte de l'environnement et une stratégie à long terme coordonnée avec le PNUE pour s'attaquer aux problèmes environnementaux de l'Afrique.

Science et technique

Il faudra promouvoir la science et la technique afin qu'elles permettent l'exploitation intégrale des ressources grâce à l'utilisation optimale des institutions existantes (tant sous-régionales que nationales). Il conviendra d'accroître le soutien financier à cette noble cause. L'exploitation de ces ressources devra être ouverte aux secteurs public et privé africains, l'Etat servant de régulateur et non de frein qui étouffe l'esprit d'entreprise et d'initiative en Afrique. Dans chaque pays, les milieux d'affaires pourraient être invités à donner leur avis sur la manière dont les obstacles pourraient être franchis.

Rôle de la femme dans le développement

L'on ne saurait assurer le développement de l'Afrique dans tous les domaines sans la pleine participation de la femme au processus de prise de décision à tous les niveaux, et son libre accès à tous les facteurs de production